

Vos démarches en ligne : asaf-afps.fr
(Rendez-vous sur votre espace adhérent)

GIEPS – Votre centre de gestion :

Votre service client : 04 22 52 09 10
Les Templiers - 950 route des Colles
CS 50335 - 06906 - BIOT-SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Mme BOINEL JEANNINE
529 ROUTE DE LAROUDEY
33550 TABANAC

Votre référence : 3200 - 54935

(A rappeler dans toutes correspondances)

Votre Assureur Conseil : AEC CONSEILS

Biot, le 3 décembre 2024

VOTRE ADHESION OBSEQUES

Association souscriptrice

Assureur du contrat

Type de contrat

Date d'effet du contrat

Echéance anniversaire

Garantie

ASAF&AFPS

AXA France Vie ou AXA Assurances Vie Mutuelle
Contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative
01/12/2024 (sous réserve du paiement de votre 1ère cotisation)
1er Décembre
SERENOVA REFERENCE

IDENTITE DE L'ADHERENT

MME BOINEL JEANNINE
529 ROUTE DE LAROUDEY
33550 TABANAC

Né(e) le : 02/10/1946

IDENTITE DE L'ASSURE

MME BOINEL JEANNINE
529 ROUTE DE LAROUDEY
33550 TABANAC

Né(e) le : 02/10/1946

VOTRE COTISATION

Cotisation Annuelle TTC

401,88 Euros

Périodicité

Mensuelle

Montant de votre cotisation périodique

33,49 Euros

Sous réserve de modification tarifaire ou de votre contrat

LES GARANTIES DE L'ASSURE

Montants garantis en €

Garanties Décès

Capital décès obsèques	3 000,00 €
Services d'Assistance	Se référer à votre Notice d'information

Précisions sur vos garanties

Services d'Assistance

Vous disposez des services d'assistance précisés dans la notice d'information.

Cette garantie est portée par AXA Assistance.

Vos bénéficiaires en cas de Décès

Pour la garantie Obsèques:

En cas de décès, les sommes dues seront versées à la personne physique qui a réglé mes obsèques ou l'entreprise de pompes funèbres ayant pris en charge mes obsèques, sur présentation des factures des opérations funéraires, à hauteur des frais engagés dans la limite du capital garanti : pour le solde aux bénéficiaires désignés ci-après : le conjoint de l'assuré non séparé de corps ou son partenaire lié par un pacte civil de solidarité, à défaut les enfants nés ou à naître de l'assuré(e) par parts égales entre eux ou leurs descendants venant en lieu et place, à défaut les héritiers de l'assuré(e) (héritiers légaux ou légataires universels) par parts égales entre eux.

Le délai d'attente est de 1 an pour un décès consécutif à une maladie ou un suicide.

Aucun délai d'attente n'est appliqué en cas de décès par accident.

En cas de décès après le délai d'attente, la garantie Capital Décès prévoit le versement du capital garanti au(x) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s).

En cas de décès pendant le délai d'attente, les cotisations versées nettes de frais seront remboursées.

TABLEAU DES VALEURS DE RACHAT, DE REDUCTION ET CUMUL DES COTISATIONS

Nous vous indiquons ci-après les valeurs de rachat et les valeurs de réduction au terme de chacune des huit premières années, en fonction du cumul des cotisations versées :

Nombre d'années courues de paiement	Valeur de rachat minimale garantie en euros	Valeur de réduction minimale garantie en euros	Cumul des cotisations en euros
1	213,22	236,99	401,88
2	351,92	387,74	803,76
3	490,03	535,24	1 205,64
4	626,87	678,86	1 607,52
5	761,81	818,05	2 009,40
6	894,33	952,40	2 411,28
7	1 024,03	1 081,63	2 813,16
8	1 149,83	1 204,81	3 215,04

Quelques précisions sur les valeurs exprimées dans ce tableau :

- Les valeurs de rachat et de réduction indiquées ci-dessus ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux mais seront majorées du fait des revalorisations acquises au moment du rachat ou de la réduction.
- La réduction correspond à l'hypothèse d'une cessation de paiement de vos cotisations.
- Le cumul des cotisations tient compte de l'ensemble des frais, hors droits d'entrée.

Informatique et libertés

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification relatif aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment en vous adressant au Délégué à la Protection des Données par email (dpo@gieps.fr) ou par courrier (ASAF&AFPS – Délégué à la Protection des Données - Les Templiers – 950 route des Colles – CS50335 – 06906 BIOT-SOPHIA ANTIPO利斯 CEDEX).

VOTRE ECHEANCIER

Péodicité

Mode de règlement

Date de prélèvement

Numéro du compte prélevé

Votre Référence Unique de Mandat (RUM)

N°Identifiant Cr ancier SEPA(ICS)

Mensuelle

Prélèvement bancaire

Le 10

FR76XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX6123

00000000000000000000000000000000320054935

FR73ZZZ133817

Echéances	Montant de vos cotisations TTC
Décembre 2024	33,49 €
Janvier 2025	33,49 €
Février 2025	33,49 €
Mars 2025	33,49 €
Avril 2025	33,49 €
Mai 2025	33,49 €
Juin 2025	33,49 €
Juillet 2025	33,49 €
Août 2025	33,49 €
Septembre 2025	33,49 €
Octobre 2025	33,49 €
Novembre 2025	33,49 €